

DECRET N°96-607 du 27 Décembre 1996

Portant nomination de Monsieur Akambi Camarou AKALA en qualité de Directeur de la Cinématographie.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-271 du 17 Décembre 1991 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture et de la Communication ;
- SUR Proposition du Ministre de la Culture et de la Communication ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 20 Novembre 1996 ;

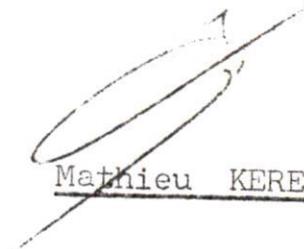
DECRETE

Article 1er. - Monsieur Akambi Camarou AKALA est nommé Directeur de la Cinématographie.

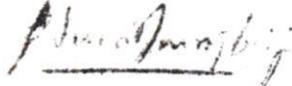
Article 2. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 27 Décembre 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU. - .../...

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI.-

Le Ministre de la Culture et
de la Communication,

Le Ministre des Finances,



Timothée ZANNOU.-



Moïse MENSAH.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MCC 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 7
GCONB-DCCT-INSAE 3 PCP-CEM-PCAA 3 UNB-PASSEP 3 INTERESSE 1 JORB 1